

97 319 injections réalisées par les services de santé au travail

« Comment les PME tentent d'accélérer la vaccination de leurs salariés », titre **Les Echos**, alors que dans la foulée des grands groupes, des entreprises de taille moyenne mettent en place leur stratégie vaccinale. L'objectif étant de sécuriser, avant septembre, le retour des salariés au travail. D'après les derniers chiffres du ministère de la Santé, 97 319 injections ont été réalisées par les services de santé au travail aux salariés de plus de 55 ans. C'est encore peu. Et la part des entreprises de moins de 500 salariés, qui doivent, eux, passer par un service de santé interentreprises, est peu importante car la démarche est moins facile avec des centres parfois éloignés des locaux de la société. Résultat, de plus en plus de PME confient à des prestataires privés la mise en place d'une stratégie vaccinale qui va jusqu'à organiser sur leur propre site la vaccination, en ayant recours à des infirmiers libéraux. Car elles aussi veulent sécuriser la reprise. « Les PME qui font appel à nous ont deux grands enjeux : sécuriser le retour au travail à partir de septembre, en faisant en sorte que la couverture immunitaire des salariés soit aussi large que possible, et organiser la vaccination dans un lieu unique pour éviter que cela empiète trop sur le temps de travail », décrit Florence Herry (Libheros). Plusieurs éléments devraient encourager les entreprises à sauter le pas. D'abord, l'approvisionnement en vaccins. Le gouvernement a promis 100 000 doses supplémentaires de l'AstraZeneca à la médecine du travail, mais surtout ils pourront vacciner avec le Pfizer et le Moderna, soit à d'autres publics que les plus de 55 ans. Mais passer par un prestataire privé a un coût. Certaines entreprises, les plus petites, préfèrent donc le système D, passer un accord avec la pharmacie toute proche ou avec le vaccinodrome de la ville. (**Les Echos, p.26**)